Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 400
Dossier : 190958

Direction en charge : Commerce et Artisanat
Objet : Convention de partenariat avec Sainté Shopping dans le cadre d'une animation numérique - Avenant à la convention financière signée avec Sainté Shopping pour l'année 2019. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 400
Dossier : 190958

Direction en charge : Commerce et Artisanat
Objet : Convention de partenariat avec Sainté Shopping dans le cadre d'une animation numérique - Avenant à la convention financière signée avec Sainté Shopping pour l'année 2019. Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Etienne a été particulièrement impactée par le mouvement social de fin 2018, notamment au niveau de l'activité commerciale de son centre-ville. Un plan d'urgence a rapidement été mis en place visant à soutenir les commerçants et encourager les consommateurs à se rendre en centre ville pour les fêtes de fin d'année.

Afin de venir en aide aux commerçants et artisans, l'Etat a lancé l'opération nationale "Revitalisation et animation des commerces", et la Ville de Saint-Etienne s'est vu attribuer une subvention de 300 000 € pour un engagement de dépenses de 893 440 €, lui permettant ainsi de financer des actions d'animations commerciales afin de faciliter le retour de la clientèle dans le centre ville stéphanois.

Ainsi, la délibération du 3 juin 2019 a permis la signature de la convention partenariale entre :
- l'Etat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole, Saint-Etienne, Roanne (antenne de Saint-Etienne),
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire,
- l'association Sainté Shopping.

Cinq actions ont ainsi été déterminées afin d'être menées d'ici la fin de l'année :
- Action 1 : Soutien aux unions commerciales
- Action 2 : "Mon commerçant à tout moment",
- Action 3 : Le commerce en toute liberté,
- Action 4 : La Braderie
- Action 5 : Animations autour de la culture numérique

□ Motivation et Opportunité :
A ce titre, une convention spécifique liée à l'organisation d'une animation numérique et au prêt des o uvres, ainsi qu'un avenant à la convention financière signée entre Sainté Shopping et la Ville de Saint-Etienne pour l'année 2019 sont nécessaires, afin d'organiser le versement des subventions.

□ Contenu :
Cette animation se propose d'explorer l'actualité des arts numériques sur le principe d'expositions à travers la ville, d'o uvres interactives, sur l'espace public et chez des commerçants. Différentes activités seront ainsi organisées dans l'hyper centre en lien avec la culture numérique, en association avec plusieurs artistes et partenaires.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec Sainté Shopping pour l'organisation d'une animation numérique,
- approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2019 approuvée par délibération du 1er juillet 2019,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention et cet avenant dont les exemplaires resteront joints à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) M. Alain SCHNEIDER, Adjoint ne prend pas part au vote Mme Pascale LACOUR, Adjoint ne prend pas part au vote	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Pascale LACOUR**